

## RETOURNER A L'ÉCOLE APRÈS UNE ABSENCE MÉDICALE DE LONGUE DURÉE : UNE GAGEURE ?



© Pixabay

Anne FLOOR

ANALYSE UFAPEC  
JUIN 2024 | 10.24



## Résumé :

Lorsqu'un élève s'absente pour une longue durée de son école, le retour peut s'avérer délicat. Beaucoup de facteurs peuvent influencer sur la réussite de cette reprise du chemin de l'école. C'est un enjeu de notre société que de tenir compte et de réfléchir au retour dans la vie active scolaire ou professionnelle des malades de longue durée.

## Mots-clés :

Maladie de longue durée, enseignement à domicile et assimilé, santé mentale, scolarisation à temps partiel, aménagements raisonnables, partenariat, pairs, socialisation, accompagnement individualisé, référent santé



Avec le soutien du Ministère  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



## Introduction

Lors de réunions rassemblant des acteurs de l'enseignement du type 5<sup>1</sup> et de contacts avec l'EHD<sup>2</sup> et Class Contact<sup>3</sup>, nous avons entendu combien il était ardu pour des élèves malades de longue durée de revenir à l'école. Nous avons également guidé et accompagné quelques parents désespérés et inquiets pour l'avenir de leur enfant concerné par cette problématique. En effet, celui-ci a tenté de raccrocher le train en marche après une période d'absence pour maladie somatique<sup>4</sup> ou psychique et le retour s'est révélé beaucoup plus difficile que prévu. Certains parents se renseignent d'ailleurs sur les diverses voies alternatives pour permettre à leur enfant de terminer sa scolarité et obtenir son CESS.

Beaucoup de facteurs peuvent influencer sur la réussite de cette reprise du chemin de l'école. L'école a-t-elle gardé le contact avec l'élève durant son absence ? A-t-elle été informée des raisons de celle-ci ? La famille et l'école entretiennent-elles un rapport de confiance ? Les différents partenaires qui interviennent auprès de l'élève ont-ils collaboré, échangé et préparé ensemble son retour à l'école ?

À l'heure où le mal-être des élèves et le décrochage scolaire ne font qu'augmenter, il est important de relever tout ce qui peut susciter un retour circonspect et sécurisant de l'élève absent. C'est aussi un enjeu de notre société que de tenir compte et de réfléchir au retour des malades de longue durée dans la vie active scolaire ou professionnelle. Le conseil supérieur de l'emploi (CSE) a d'ailleurs consacré son rapport annuel<sup>5</sup> à formuler des recommandations concernant la remise au travail des malades de longue durée. À l'heure actuelle, notre pays compte davantage de personnes en incapacité de travail que de demandeurs d'emploi. Ne serait-il pas temps que le monde scolaire se penche aussi sur cette problématique ?

---

<sup>1</sup> Élèves présentant des maladies ou convalescents.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25191&navi=404>

<sup>2</sup> « L'École à l'Hôpital et à Domicile » est une association pluraliste qui répond à toute demande de suivi scolaire, quel que soit le niveau scolaire de l'enfant (de 4-5 ans à 21 ans).

Elle envoie gratuitement des professeurs bénévoles dans tous les hôpitaux qui en font la demande.

Elle travaille en complémentarité avec les écoles hospitalières de l'enseignement spécialisé de "type 5".

Elle envoie des enseignants à domicile, auprès d'enfants et d'adolescents malades, à la demande de leurs parents. Elle travaille en collaboration avec l'école de l'élève, son médecin traitant ou encore, dans certains cas, le PMS, les services sociaux. <https://www.ehd.be/>

<sup>3</sup> Class Contact connecte gratuitement l'enfant malade ou hospitalisé à sa classe.

<https://www.ufapec.be/nos-analyses/2023-class-contact.html>

<sup>4</sup> Qui se rapporte au corps. Une maladie somatique congénitale, par exemple, est souvent une malformation (coarctation de l'aorte, fente labiopalatine, etc.). Ce terme s'entend par opposition à psychique (qui se rapporte au psychisme). L'adjectif « psychosomatique » qualifie toute maladie organique (ulcère de l'estomac, hypertension artérielle, etc.) à l'origine de laquelle se trouve une cause psychique.

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/somatique/16163#:~:text=Qui%20se%20rapporte%20au%20corps,qui%20se%20rapporte%20au%20psychisme>.

<sup>5</sup> [Incapacité de travail et réintégration des salariés sur le marché de l'emploi - Mars 2024 | Conseil supérieur de l'emploi \(belgique.be\)](https://www.cse.be/fr/rapport-annuel-2024)

---



## Chiffres en hausse constante de l'enseignement à domicile et assimilé pour le niveau secondaire

Après un retour "raté" ou une impossibilité de reprendre le chemin de l'école, l'enseignement à domicile et assimilé<sup>6</sup> est une des seules alternatives possibles pour décrocher son diplôme de fin d'études secondaires. Les chiffres des indicateurs de l'enseignement 2023 sont très éloquentes : *Le nombre d'enfants en enseignement à domicile (ou assimilé) a doublé entre 2013-2014 et 2021-2022, en passant de 1.598 à 3.005.*<sup>7</sup>

Entre 2018 et 2020, le nombre d'enfants inscrits dans des écoles privées non reconnues a connu une hausse significative jusqu'à représenter 43 % du public de l'enseignement à domicile et assimilé (836 sur 1939 enfants en 2019-2020). En 2021-2022, 72,2 % des élèves de l'enseignement à domicile et assimilé relèvent de l'instruction à domicile au sens strict et 27,8 % sont inscrits dans des écoles privées.

Il est complexe d'interpréter ces chiffres et leur évolution étant donné qu'il n'y a pas de réelles analyses des raisons qui poussent les familles à faire ce choix de sortir leur enfant du circuit traditionnel, même si la faible partie de répondants<sup>8</sup> évoque, entre autres, la santé mentale et le respect du rythme de leur enfant. Nous avons rencontré la maman de Juliette qui a passé plusieurs mois en hôpital psychiatrique. Cette maman a témoigné de cette difficulté à revenir dans la normalité et ce pour diverses raisons. Tout était beaucoup plus intense lors du retour à l'école : rythme soutenu, bruit incessant, interactions sociales épuisantes, etc. Tout cela, combiné à une prise de médicaments avec effets secondaires (fatigue, difficultés à se concentrer, etc.), a mis à mal le retour de la jeune fille à l'école. *Juliette sortait d'un milieu hospitalier, protégé et sans pression, le choc a été important quand elle est revenue à l'école. La pression du regard des autres, du rythme, du bruit, de la foule a eu raison d'elle et elle a craqué mi-octobre. Elle a tenu six semaines.*<sup>9</sup>

---

<sup>6</sup> Les enfants qui suivent un enseignement assimilé désignent les enfants scolarisés dans des structures qui ne sont ni organisées, ni subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (communément appelées « écoles privées »).

<sup>7</sup> <http://www.enseignement.be/public/docs/les-indicateurs-de-l-enseignement-2023-m-j-du-05-03-2024-.PDF>, p. 28.

<sup>8</sup> Seuls 301 parents ou tuteurs légaux (sur les 3.005 concernés par l'enseignement à domicile ou assimilé de 2021-2022) ont répondu à la question facultative relative aux raisons de leur choix et ils évoquent les motifs suivants : respect du rythme de l'enfant, troubles d'apprentissage, santé mentale, choix pédagogiques, philosophiques, projet familial de voyage ou de déménagement.

<sup>9</sup> Interview de la maman de Juliette réalisée le 18 mars 2024 par Anne Floor.

---

## Le retour à l'école : cela se prépare

- Du point de vue des écoles

Pour Anne-Françoise Désirant<sup>10</sup>, directrice depuis 18 ans de l'Institut de la Vallée Bailly<sup>11</sup>, un des éléments déterminants pour assurer le retour de l'élève en classe dans de bonnes conditions, c'est d'abord de tout faire pour qu'il ne s'absente pas de l'école et qu'il continue à la fréquenter, même à temps partiel. *Au plus il se coupe de l'école, au plus difficile ce sera d'y retourner.* La directrice convient cependant que les écoles ne disposent pas de moyens pour effectuer des suivis individualisés et encadrer les élèves qui ne vont pas bien. *Quand je peux garder un élève à mi-temps, je préfère de loin cela à une absence totale même si c'est énergivore, car l'école n'a pas été imaginée comme cela. Une classe, c'est 24 élèves devant soi. L'institution scolaire n'a pas été conçue pour les suivis individuels. On n'a pas les moyens pour les élèves qui ne vont pas bien.*

Si l'absence a tout de même lieu, l'école doit veiller, selon la directrice, à maintenir le lien avec l'élève, soit via les parents, soit via des associations comme EHD. Anne-Françoise Désirant partage le cas d'une élève en phobie scolaire pour laquelle un travail de collaboration entre les enseignants d'EHD et ceux de son école a eu lieu durant toute l'année de son absence (5<sup>e</sup> secondaire). *Les profs ont toujours essayé de garder le lien avec elle durant son absence. Elle a passé les attendus minimaux en fin de 5<sup>e</sup>. Ainsi, elle n'est pas déphasée en arrivant en 6<sup>e</sup> et cela se passe bien pour le moment. Comme ce sont les mêmes enseignants en 5-6, cela aide beaucoup.* La cheffe d'établissement explique également que, dès que l'absence dépasse un mois ou semble problématique, une rencontre est organisée avec les parents. *Nous demandons ce qui se passe. Nous mettons tout en œuvre via l'éducateur ou le titulaire pour assurer la mise en ordre des cours.*

C'est également essentiel que l'école soit prévenue suffisamment à temps du retour de l'élève. Il arrive parfois que des hôpitaux préviennent la veille de la sortie de l'élève. *Les parents ont, de leur côté, tout de suite envie que leur enfant retourne à l'école parce que c'est la normalité. Il vaut mieux deux jours où il ne vient pas à l'école et où on prépare son retour avec l'éducateur, le titulaire et la direction pédagogique,* explique Anne-Françoise Désirant.

Une de nos précédentes analyses<sup>12</sup> a mis en avant le rôle de tiers des services PSE<sup>13</sup>. Le médecin du service PSE peut entrer en contact avec le médecin qui suit l'élève afin de mieux appréhender la situation et faciliter la communication école-familles. *Il arrive parfois que l'école pense que le certificat médical est trop facilement donné par certains médecins,* reconnaît Emmanuelle Caspers, directrice du service PSE de l'école libre de Saint-Gilles<sup>14</sup>. La directrice donne l'exemple d'une jeune fille qui allait devenir élève libre à cause de problèmes du sommeil. *Notre médecin est entré en contact avec le médecin de*

---

<sup>10</sup> Interview réalisée le 13 février 2024 par Anne Floor.

<sup>11</sup> La section secondaire organise tous les types d'enseignement : général, technique de transition, technique de qualification et professionnel.

<sup>12</sup> <https://www.ufapec.be/nos-analyses/1523-precarite-infantile-pse.html>

<sup>13</sup> Promotion de la santé à l'école

<sup>14</sup> Interview réalisée le 24/08/2023 par Dominique Houssonloge.

---



*la jeune fille qui a confirmé que l'élève avait vécu récemment un événement qui perturbait fortement son sommeil et on a pu mettre en place des aménagements avec l'école.*

En termes de prévention, Anne-Françoise Désirant met en avant la relation de confiance entre les différents partenaires ainsi que la volonté de chercher les raisons pour lesquelles un élève perd pied et ce qui se cache derrière un certificat médical. La directrice veut sensibiliser les parents à cette confiance mutuelle. *Travaillons ensemble et ne dites pas tout de suite que l'école est coupable. Il faut vraiment nous prendre comme partenaire, mais avec nos limites. L'école, elle ne sait pas tout faire. On a tous un regard différent par rapport à l'enfant. On ne voit que ce qui est visible pour nous. On ne sait pas ce qui se passe durant les trajets, à l'intercours ni pendant les récréations.*

- **Du point de vue des parents**

Marie, la maman de Juliette, nous a expliqué le parcours de sa fille qui a commencé à perdre pied en fin de 4<sup>e</sup> secondaire pour être finalement hospitalisée d'août à février de sa 5<sup>e</sup> année secondaire en raison de troubles alimentaires. Le retour de la jeune fille après sa période d'hospitalisation a été très chaotique. Comme Juliette avait changé d'école pour sa 5<sup>e</sup> secondaire, elle a dû s'intégrer après un séjour de plusieurs mois en hôpital psychiatrique dans une école où elle ne connaissait personne. Cela a été un échec malgré le fait que la réintégration s'était d'abord réalisée à temps partiel. *Elle n'a jamais trouvé sa place. Elle était trop marquée par ce qu'elle avait vécu à l'hôpital et était en dehors du coup à cause de tout ce qu'elle avait manqué comme interactions et expériences à l'école.* En avril, contact a été pris avec son ancienne école et elle y a été accueillie avec beaucoup de bienveillance. L'équipe de direction a cependant été très claire sur le fait que la priorité était son intégration et non la réussite de son année. Avec le recul, Marie regrette d'avoir accepté ce contrat. Il semblait adéquat à son retour mais il n'a jamais pu être revu en fonction de l'évolution de Juliette. Comme Juliette est une très bonne élève, le fait de lui proposer de choisir l'une ou l'autre branche où elle se sentait à l'aise et où elle aurait présenté les examens l'aurait peut-être motivée et fait retrouver de la confiance en elle. Cela aurait également allégé un peu le programme et la pression pour sa deuxième 5<sup>e</sup> secondaire. Elle aurait dû avoir un retour à la carte avec des adaptations plus personnalisées et une évaluation de celles-ci toutes les deux semaines.

Marie déplore aussi qu'il n'y ait pas eu de réflexion de l'école pour que sa fille intègre une classe avec des pairs de référence, surtout au vu de l'enjeu de socialisation. C'est son horaire de cours et ses options qui ont guidé le choix de la classe dans laquelle elle serait inscrite et non son besoin d'être rassurée et sécurisée aux côtés d'amis ou amies de confiance. *Dans la mesure où elle retournait en classe sans enjeu de réussite mais bien de réintégration et de socialisation, on aurait peut-être pu lui demander avec qui elle aurait aimé être en classe.*

Marie explique également qu'à la sortie d'hôpital, le médecin leur a juste suggéré de demander des aménagements à l'école sans plus d'explications. Quels types d'aménagements ? À qui les demander ? Quels documents produire ? La famille a dû chercher toutes les informations par elle-même. L'école ne leur a pas parlé de la possibilité de mettre en place des aménagements ; tous les contacts avec l'école étaient



d'ailleurs à l'initiative des parents qui n'ont jamais entendu parler du pôle territorial ni du centre PMS.

Marie déplore un manque de suivi professionnel avec une adaptabilité possible. En effet, pour sa deuxième 5<sup>e</sup> secondaire, où il y avait là un enjeu de réussite et donc beaucoup de pression, aucun aménagement n'a été proposé. Juliette partageait aussi combien elle se sentait différente des autres : *Tu sais, eux ne s'imaginent même pas ce que j'ai vécu. Pour eux, la vie continue et toi, tu dois sourire. À la Ramée, il y avait des suicides, il fallait encourager les filles à vouloir rester en vie, à manger.* Marie conclut en disant que *les écoles manquent d'outils. Revenir à l'école après un long séjour à l'hôpital est peut-être trop violent ?*

Face à ce constat d'échec<sup>15</sup>, Marie suggère de créer une classe avec tous les élèves qui ont décroché à moment donné. Toutes les années seraient mélangées, ils avanceraient à leur propre rythme et l'accompagnement serait alors individualisé. Ils seraient au moins à l'école et rattraperaient un peu leur retard.

En termes de prévention, Marie évoque l'intérêt de la mise en place d'ateliers de gestion du stress, de la création d'un local calme où les élèves peuvent se retirer pour souffler, d'outils et notamment de livres consacrés au bien-être et au développement personnel, d'avoir au sein du corps enseignant un référent bien-être qui puisse être une ressource pour les élèves et leurs parents.

- **Que dire aux autres élèves et aux enseignants ?**

Anne-Françoise Désirant explique qu'avant le retour de l'élève, un travail de sensibilisation est fait avec la classe. Quand il s'agit d'une maladie somatique, c'est plus facile à expliquer. Quand cela touche à la sphère psychologique, elle reconnaît que c'est plus délicat et que ce qui sera dit à la classe est ce que l'élève voudra bien qui se dise. Toutefois, souvent les autres élèves sont au courant des choses car ils ont croisé leur condisciple en dehors de l'école. *Il faut vraiment effectuer un travail de réintégration. Les élèves ne comprennent pas pourquoi celui ou celle qui est en phobie scolaire ou en dépression participe aux mêmes activités festives qu'eux sans aller à l'école. Eux, ils doivent aller à l'école. S'il est capable d'aller à la soirée, alors il peut venir à l'école, nous disent-ils.*

Pour la maman de Juliette, il est important que les autres élèves soient sensibilisés aux questions de santé mentale tout en reconnaissant que c'est très délicat. En effet, sa fille ne voulait pas avoir une grosse étiquette collée tout en ne souhaitant pas non plus être ignorée dans tout ce qu'elle avait vécu. *Pour moi, il est important de demander à l'élève concerné : Que veux-tu faire savoir à tes pairs et aux enseignants ? Je trouve cependant important que des ami.e.s ou une personne de confiance dans l'école soient au courant, mais pas tout le monde.*

---

<sup>15</sup> Juliette a intégré une école privée en novembre et passe les examens du jury central. C'est un investissement financier très important pour la famille. Toutes les familles ne peuvent évidemment pas se permettre une telle dépense.

---



## Conclusion

Le retour des élèves après une absence de longue durée pour raison médicale est un défi qui nécessite une relation de confiance entre l'école et la famille et surtout une implication et une prise en compte des besoins de l'élève : aménagements d'horaire, sélection des cours qui seront évalués et pour lesquels l'élève se sent en confiance, prise en compte des amitiés ou difficultés relationnelles, soutien pour la remise en ordre des cours, etc. Des évaluations régulières et des réaménagements possibles devraient également être prévus. Mais les écoles sont-elles en capacité d'assurer ce suivi ? En ont-elles les moyens ? S'emparer de cette question, ainsi que de la mise en place de mesures de prévention telles que des ateliers de gestion du stress, la mise à disposition d'un local bien-être, la création d'un poste de référent santé ou bien-être, est un vrai enjeu pour l'école et pour notre société en général. Le décrochage scolaire, l'abandon précoce de la scolarité, les suivis médicaux à la suite de situations de harcèlement et les conséquences sur les familles coûtent bien plus cher à notre société.

Dans son mémorandum<sup>16</sup>, l'UFAPEC demande que des moyens structurels soient dédiés à toutes les écoles afin de les doter de l'expertise d'une ou plusieurs personnes référentes EBS. Membre de l'équipe éducative ou pédagogique, cette personne fait le relais avec les parents, l'équipe pédagogique, le centre PMS, le service PSE, le pôle territorial, etc. Afin d'assurer un suivi de qualité par cette ou ces personnes référentes EBS, il faut donner les moyens nécessaires aux écoles en octroyant des heures NTTTP proportionnellement au nombre de protocoles AR (aménagements raisonnables). La présence de ces référents est essentielle et complémentaire à celles du personnel des pôles territoriaux. Ainsi les parents pourront être informés et guidés tout au long de ce parcours hors du commun. S'il n'était pas possible de dégager des moyens pour ces personnes référentes EBS, nous pouvons espérer que les nouvelles mesures destinées à accompagner l'accrochage des élèves absents de manière injustifiée<sup>17</sup> soient aussi utiles pour soutenir un retour serein et adéquat des élèves à la suite d'une longue absence pour raison médicale. Un retour à la carte tenant compte des besoins individuels de l'élève ainsi qu'une réévaluation régulière sont certainement les ingrédients pour une remise en selle réussie.

---

<sup>16</sup> <https://www.ufapec.be/files/files/Politique/memorandum/Memorandum-UFAPEC-2024.pdf>, pp. 81-82.

<sup>17</sup> Un nouveau dispositif de suivi des élèves en décrochage scolaire a été adopté par le Parlement le 25 avril 2024. Les nouvelles mesures entreront en vigueur progressivement et seront d'application en 2025-2026 pour les élèves de secondaire et en 2026-2027 pour ceux du fondamental. Proposition de décret relative à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves.

<https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-ppd-001795703>

---